

Le sulfureux maire de Cholet était visé cette semaine, dans trois procès, pour «apologie de crimes contre l'humanité», «injures» et «harcèlement» d'une fonctionnaire.

Par **GUILLAUME FROUIN**  
Correspondance à Nantes

Ça va être «la semaine Bourdouleix», avait prévenu il y a quelques jours son avocat. Au final, elle a été plutôt bonne. Vendredi, le député et maire (ex-UDI) de Cholet (Maine-et-Loire) a été relaxé par le tribunal correctionnel d'Angers des «injures publiques» que lui reprochaient Xavier Coiffard. En décembre, il avait accusé cet opposant politique de tenir des «propos dignes de la collaboration», en plein conseil municipal.

Mardi, c'est la cour d'appel de la ville qui a renvoyé au 12 août son arrêt concernant sa condamnation pour «apologie de crime contre l'humanité»: en début d'année, Gilles Bourdouleix avait été condamné à 3000 euros d'amende avec sursis, pour avoir marmonné, en juillet 2013, sur un terrain où stationnaient des gens du voyage: «Comme quoi, Hitler n'en a peut-être pas tué assez.»

Mais une troisième affaire accapare le maire de Cholet. Ghislaine Duret, directrice de la maison de retraite de Trémentines (Maine-et-Loire), a attaqué au tribunal administratif la communauté d'agglomération du Choletais (CAC), dont elle dépend. En cause: son «harcèlement généralisé» par le clan Bourdouleix depuis 2006. Pour cette fonctionnaire de 54 ans, jusque-là très bien notée, les ennuis auraient commencé lors d'un banal jury de recrutement pour un poste de secrétaire, après qu'elle eut écarté la candidature d'une femme curieusement poussée par sa hiérarchie... «Il est apparu a posteriori qu'il s'agissait de la compagne de Gilles Bourdouleix», raconte M<sup>e</sup> Bertrand Salquain, son avocat. *Ma cliente l'ignorait! Juste après, les autres membres du jury lui ont d'ailleurs dit qu'elle avait fait une grosse gaffe.»*

«IRRITÉ». Un scénario réfuté par l'avocat de la communauté d'agglomération, Pierre Brossard, pour qui ladite secrétaire n'était «absolument pas la compagne à l'époque» de Gilles Bourdouleix. Même si, depuis, il a divorcé et s'est mis en couple avec l'intéressée. En tout cas, après l'incident, les sanctions pleuvent sur Ghislaine Duret. Jeudi, le tribunal administratif de Nantes



La permanence de campagne de Gilles Bourdouleix à Cholet, en juillet 2013. PHOTO FRANCK TOMPS

## Bourdouleix fait tourner le prétoire

lui a donné gain de cause à propos de «l'importante baisse» de sa notation professionnelle en 2010, qu'elle avait contestée. «Même si le ton de ses écrits pourrait avoir irrité à juste titre sa hiérarchie, il n'en reste pas moins que la mesure demeure drastique», a considéré le rapporteur public.

Le même magistrat a préconisé de lui donner raison dans un autre volet de l'affaire, où Ghislaine Duret contestait une première suspension de fonctions de trois jours: elle aurait «dénigré» les élus du Chole-

tais lors d'une réunion de travail devant d'autres élus locaux. Cinquante-six jours de RTT lui avaient aussi été supprimés à cause

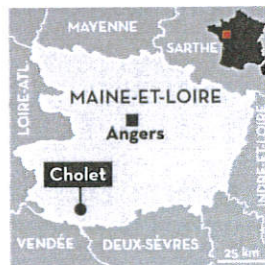
**«A Cholet, on n'a pas le droit de ne pas être d'accord avec le maire.»**

**Frédéric Bardeau, membre comité de soutien à la directrice en conflit avec le maire**

des «libertés» prises les années précédentes... Pour ces deux mesures, le tribunal rendra son jugement

mercredi. Mais, entre-temps, d'autres se sont ajoutées: après une deuxième suspension de six mois (dont trois fermes) cet automne, la fonctionnaire vient de s'en faire notifier une troisième, de «quatre mois maximum» cette fois-ci. Le temps qu'une enquête disciplinaire soit menée à son encontre: Gilles Bourdouleix entend bien «révoquer M<sup>me</sup> Duret», a confirmé lundi son avocat, lors de l'audience de référé

### REPÈRES



**«Comme quoi, Hitler n'en a peut-être pas tué assez.»**

**Gilles Bourdouleix**  
le 21 juillet 2013, lors d'un déplacement sur un terrain de sa commune occupé par des gens du voyage

**Gilles Bourdouleix a été réélu maire de Cholet avec 55,5% des voix** aux municipales de mars 2014. Il s'agit de son quatrième mandat à la tête de la mairie, depuis sa première élection en 1995, quand il avait succédé à Maurice Ligot, dont il était le directeur de cabinet. Il sera réélu en 2001, 2008 et 2014. Il est devenu député en 2002.

inténuée (et perdue) par la directrice de la maison de retraite. «A Cholet, on n'a pas le droit de ne pas être d'accord avec le maire, résume son compagnon, Frédéric Bardeau, membre actif d'un comité de soutien à la directrice. *Quelle part, Ghislaine a commis un crime de lèse-majesté... C'est un peu comme sous Louis XIV: si vous émettiez une petite remarque sur la couleur des habits du roi, vous étiez viré de ses courtisanes.»*

«BLANCHE COLOMBE». L'avocat de Gilles Bourdouleix fustige pour sa part l'image de «blanche colombe» que se construit la directrice. «M<sup>me</sup> Duret n'obéit pas, elle n'en fait qu'à sa tête, elle ne respecte pas son devoir de réserve, avait lancé M<sup>e</sup> Pierre Brossard au tribunal administratif de Nantes. *Elle-même s'avante d'être une fonctionnaire qui ne fonctionne pas... Je vous le confirme elle fonctionne mal.»*

L'intéressée a porté plainte contre l'auprès du procureur de la République d'Angers pour «harcèlement professionnel». «L'enquête a été confiée à des gendarmes angevins, et non choletais», précise son avocat. Gilles Bourdouleix a été réélu en mars par les Choletais pour un quatrième mandat, avec 55,5% de voix. Même s'il a quitté l'UD - avant même d'avoir à en être exclu à cause de ses propos sur Hitle et les gens du voyage -, il dirige toujours un petit parti très à droite le Centre national des indépendants et paysans (CNIP). ◀